

DIRECTION DU BUDGET
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

PARIS, LE 22 AVR. 2002

TÉLÉDOC 242
EPLO
N° 02-1681

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

*A MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRETAIRES D'ÉTAT*

Objet : Préparation du projet de loi de finances pour 2003 et des comptes rendus de gestion budgétaire pour 2001 : les agrégats budgétaires.

P.J. : 1 dossier

Comme annoncé dans le cahier des charges pour l'élaboration des nouveaux contenus des budgets ministériels (circulaire n° CMD-02-638 du 18 février 2002) et conformément à la logique de mise en œuvre de la loi organique du 1^{er} août 2001, les annexes « bleues » au projet de loi de finances pour 2003 continueront à développer une présentation de votre budget par agrégat. Par ailleurs, des comptes rendus de gestion budgétaire devront accompagner le projet de loi de règlement 2001 qui doit être transmis au Parlement avant le 30 juin 2002.

Vous trouverez en annexes ci-jointes tous éléments utiles aux fins d'établir ces documents, qui devront retracer les progrès de vos travaux en vue d'un vote du budget par programme conformément aux dispositions de la loi organique du 1^{er} août 2001. L'élaboration des comptes rendus devra donc tirer parti des travaux de rédaction des agrégats 2002.

Les cadres de présentation des agrégats et des comptes rendus de gestion budgétaire en vigueur pour la préparation du PLF 2002 et des CRGB 2000 ont été reconduits. Vous trouverez en annexes 1 et 2 les éléments de méthodologie utiles et les maquettes des documents.

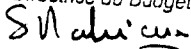
Dans le souci d'en simplifier la production et l'actualisation, la direction du budget a développé une application de saisie automatisée des agrégats et des comptes rendus de gestion budgétaire, Aubade (Cf. annexe 3). L'application a été initialisée à partir des agrégats du PLF 2002. Les documents d'amorce des CRGB 2001 et des agrégats du PLF 2003 qui en découlent pour vos ministères vous seront communiqués parallèlement.

Diffusion générale



Les ministères proposant une préfiguration sur tout ou partie d'un programme se rapprocheront de leurs correspondants budgétaires en vue de définir les modalités d'enrichissement de la partie relative aux agrégats.

Le compte rendu de gestion budgétaire pour 2001 devra être remis en tout état de cause avant le 28 mai. Vos propositions pour la partie « Agrégats » des bleus du PLF 2003 devront faire l'objet d'un examen après avoir donné la main dans l'application AUBADE au bureau 1E pour le 15 juin 2002 au plus tard. Les modalités de la livraison finale pour l'application « bleus » vous seront précisées ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation
La Directrice du Budget


Sophie MAHIEUX

ANNEXE 1

LES ELEMENTS DE METHODOLOGIE

Les éléments de méthodologie utiles figurent en annexe 1 (guide de rédaction des agrégats budgétaires) de la circulaire n° CMD-01-025 du 2 février 2001 (préparation du projet de loi de finances pour 2002 et des comptes rendus budgétaires pour 2000 : les agrégats budgétaires), disponible sur le site Internet du Minefi à l'adresse suivante : <http://alize.finances.gouv.fr/budget/circpdf/cmd01025.pdf>.

LA MAQUETTE POUR LE PLF 2003

Synthèse des agrégats

(rubrique placée en tête des agrégats d'une section budgétaire ou d'un ministère)

Texte (explication de l'architecture des actions du ministère et, le cas échéant, objectifs et indicateurs de résultats concernant plusieurs agrégats).

Exemple : Culture et communication

N.B. : ce tableau reconstitue un coût complet des actions à partir d'un suivi des activités, lorsque la gestion commune de certains moyens ne permet pas de les ventiler budgétairement.

NOTES		Résultats 2001			
		Agrégats de crédits d'actions (11, 12, 13)	Agrégat de services communs (14)		TOTAL
		Dépense hors personnel (M€)	Effectifs de personnels	Dépense hors personnel (M€)	Dépense totale (M€)
11 Patrimoine					
dont - Archives					
- Livre et lecture					
- Patrimoine monumental et architecture					
- Patrimoine muséographique					
- Arts plastiques					
12 Développement culturel et spectacles					
dont - Musique, danse, théâtre et spectacles					
- Cinéma et audiovisuel					
- Développement culturel					
- Langue française					
13 Enseignements spécialisés et formation					
dont - Enseignement supérieur et formation professionnelle					
- Bourses étudiants					
- Actions culturelles et éducatives					
14 Services communs					

		Résultats 2001			
notes	ACTIONS	Agrégats de crédits d'actions (11, 12, 13)	Agrégat de services communs (14)		TOTAL
		Dépense hors personnel (M€)	Effectifs de personnels	Dépense hors personnel (M€)	<i>Dépense totale (M€)</i>
	dont - Action internationale				
	- Recherche				
	- Aménagement culturel du territoire				
	- Fonctions support				
	total				

Notes :

1. ...

Agrégat XX : nom de l'agrégat

Composantes de l'agrégat

Introduction générale (le cas échéant)

1. libellé composante

Texte composante 1

1.1 Libellé sous-composante (le cas échéant)

Texte sous-composante

1.1 Libellé sous-composante (le cas échéant)

Texte sous-composante

2. libellé composante

Texte composante 2

3. libellé composante 3

Texte composante 3

.....

Répartition des coûts

➔ *Exemple 1 :*

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (Millions d'euros)

notes	Composantes de l'agrégat	2000	2001	2002	2003	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	libellé composante 1 <i>Dont sous-composante 1.1</i> <i>Dont sous-composante 1.2</i>					
1	libellé composante 2 <i>Dont xxx</i>					
	libellé composante 3 <i>Dont rattachement de fonds de concours (le cas échéant)</i>					
					
	total					
	<i>Dont rattachement de fonds de concours (le cas échéant)</i>					

Notes :

- Le cas échéant notes sur la définition des colonnes. Par exemple : l'écart entre la LFI et la prévision de dépense en gestion s'explique principalement par le transfert en gestion de x M€(...) et par le rattachement de y M€ de fonds de concours.

1. texte note 1

Dépenses extra budgétaires (CAS par exemple) (le cas échéant)

notes		2000	2001	2002	2003	
					PLF	Prévision de dépense en gestion

➔ **Exemple 2 :**

Indicateur de coûts : Effectifs réels

notes	Composantes de l'agrégat	2000	2001	2002	2003	
					PLF	Prévision en gestion
1	libellé composante 1 <i>Dont sous-composante 1.1</i> <i>Dont sous-composante 1.2</i>					
					
	total					

Notes :

1. texte note 1

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires hors personnel (Millions d'euros)

notes	Composantes de l'agrégat	2000	2001	2002	2003	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
1	libellé composante 1 <i>Dont sous-composante 1.1</i> <i>Dont sous-composante 1.2</i>					
					
	total					

Notes :

1. texte note 1

Indicateur de coûts : Dépense totale (Millions d'euros)

notes	Composantes de l'agrégat	2000	2001	2002	2003	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	libellé composante 1 <i>Dont sous-composante 1.1</i> <i>Dont sous-composante 1.2</i>					
	libellé composante 2 <i>Dont xxx</i>					
	libellé composante 3 <i>Dont rattachement de fonds de concours (le cas échéant)</i>					
	total					
	<i>Dont rattachement de fonds de concours (le cas échéant)</i>					

Notes :

- Le cas échéant notes sur la définition des colonnes. Par exemple : l'écart entre la LFI et la prévision de dépense en gestion s'explique principalement par le transfert en gestion de x M€(...) et par le rattachement de y M€ de fonds de concours.

1. texte note 1

Indicateur de coûts : Dépenses extra budgétaires (CAS par exemple) (le cas échéant)

notes		2000	2001	2002	2003	
					PLF	Prévision de dépense en gestion

Etablissements publics (le cas échéant)

Nom de l'établissement

notes	Indicateurs budgétaires	2000	2001	2002	2003	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
1	Dépenses					
	-					
	- ...					
	total					
	Ressources					
	- subventions du budget de tutelle					
	- subventions d'autres budgets ministériels					
	- autres ressources					
	total					

Notes :

1.

Objectifs, résultats et cibles

Introduction générale (le cas échéant)

[➡ - Choix des composantes de l'agrégat en entrée principale :]

· LIBELLE composante 1

a) Efficacité socio - économique

1. libellé objectif 1

Texte objectif 1

notes	Indicateurs de résultats	2000	2001		2002	2003	2005
			prévision	Résultat			
1	Libellé indicateur						
2	Libellé indicateur						
	...						

Notes :

1.

2

b) Qualité du service

1. libellé objectif 1

Texte objectif 1

notes	Indicateurs de résultats	2000	2001		2002	2003	2005
			prévision	Résultat			
1	Libellé indicateur						
	Libellé indicateur						

Notes :

1.

c) Efficacité de la gestion

1. libellé objectif 1

Texte objectif 1

notes	Indicateurs de résultats	2000	2001		2002	2003	2005
			prévision	Résultat			

1	Libellé indicateur						
2	Libellé indicateur						

Notes :

- 1.
- 2

1. libellé objectif 2

Texte objectif 2

notes	Indicateurs de résultats	1999	2000		2001	2002	2004
			prévision	Résultat			

1	Libellé indicateur						
2	Libellé indicateur						

Notes :

- 1.
- 2

· LIBELLE composante 2

a) Efficacité socio - économique

1. libellé objectif 1

Texte objectif 1

notes	Indicateurs de résultats	2000	2001		2002	2003	2005
			prévision	Résultat			

1	Libellé indicateur						
	Libellé indicateur						

Notes :

- 1.

[➡ -Choix des facteurs de performance en entrée principale :]

A) Efficacité socio – économique

1. libellé objectif 1

Texte objectif 1

notes	Indicateurs de résultats					
	Composantes de l'agrégat	2000	2001	2002	2003	2005
		prévision	résultat			

1	Libellé indicateur Libellé composante (le cas échéant)					
	Libellé indicateur					

Notes :

1.

b) Qualité du service

1. libellé objectif 1

Texte objectif 1

notes	Indicateurs de résultats					
	Composantes de l'agrégat	2000	2001	2002	2003	2005
		prévision	résultat			

1	Libellé indicateur Libellé composante (le cas échéant)					
	Libellé indicateur					

Notes :

1.

2. libellé objectif 2

Texte objectif 2

....

c) Efficacité de la gestion

.....

ANNEXE 2

ETABLISSEMENT DES COMPTES RENDUS DE GESTION BUDGETAIRE JOINTS AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2001

Dans la continuité de la présentation des premiers comptes-rendus de gestion budgétaire, établis à l'occasion de la présentation de la loi de règlement pour 1999, il convient de préparer les comptes-rendus afférents à la gestion 2001 qui seront joints au projet de loi de règlement pour l'exercice 2001 dont le dépôt doit intervenir avant le 30 juin 2002.

Contenu des informations

La présentation des agrégats budgétaires dans le projet de loi de finances et l'établissement des comptes rendus de gestion budgétaire joints au projet de loi de règlement constituant les deux volets a priori et a posteriori d'une même démarche de budgétisation orientée vers les résultats, les règles de formalisation en sont très proches.

Le compte rendu de gestion budgétaire n'acquérant toute sa pertinence qu'au fur et à mesure que se structurent les travaux ministériels, les ministères ne chercheront pas à reconstituer ex post des éléments d'objectifs. Lorsque les objectifs retenus pour 2002 ou envisagés pour 2003 sont également pertinents pour les gestions antérieures, ils pourront être conservés. Les rubriques du compte rendu de gestion budgétaire s'étofferont au rythme des agrégats des projets de loi de finances.

Lorsque le périmètre budgétaire des agrégats n'est pas modifié entre le PLF 2001 et le PLF 2002 ou les projets concernant le PLF 2003, les informations présentées dans les agrégats pour le PLF 2002 (voire envisagées pour le PLF 2003) pourront être reprises en l'état, sous réserve d'en supprimer les éléments anachroniques (afférents aux années postérieures à 2001).

Lorsque le périmètre budgétaire des agrégats est modifié entre le PLF 2001 et le PLF 2002 (ou les projets afférents à 2003), la seule information qui sera donnée dans le même cadre que celui du budget voté sera l'exécution budgétaire par agrégat (rubrique « Récapitulation des crédits des agrégats »). Une fois ce chaînage donné, le compte rendu sur les actions, leur coût réel, les objectifs et les résultats pourra être donné avec la segmentation la plus actuelle, par définition enrichie et reflétant mieux la réalité. Cette solution pourra être adoptée chaque fois que les changements de nomenclature ne reflètent pas des changements de fond mais une amélioration du cadre de compte rendu. Le maintien de la nomenclature d'agrégats et de composantes du PLF pourrait ainsi être limité aux cas de changement dans l'activité même du ministère.

Plan et format des rubriques

Sous chaque objectif sera développé un commentaire sur les résultats obtenus au regard des prévisions faites (facteurs explicatifs ...), ainsi que sur les plans d'action (mesures correctrices mises en œuvre le cas échéant).

Le guide de rédaction des agrégats est applicable aux comptes rendus, sur le fond comme sur la forme, sous réserve de trois différences (cf. plus loin maquette du CRGB 2001 qui se substitue à celle du CRGB 2000) :

- Une rubrique « Récapitulation des crédits des agrégats » sera introduite en tête du compte rendu de chaque budget.

Cette rubrique forme le pendant de la « Récapitulation des crédits par agrégat et titre » de l'annexe bleue du PLF. Mais alors qu'elle est générée automatiquement dans l'annexe bleue, elle devra être spécifiquement renseignée dans le compte rendu.

Elle donnera, par agrégat, le montant des crédits votés de la LFI pour 2001 et le montant des crédits ouverts compte tenu des modifications, ainsi que, par agrégat et titre, le montant des dépenses exécutées.

Elle comportera des indications succinctes sur les écarts les plus significatifs observés entre la LFI et l'exécution, en distinguant les écarts explicables par les différences structurelles entre la LFI et l'exécution (rattachement de fonds de concours, transferts de crédits récurrents...) et ceux tenant à des événements de gestion identifiés qui seront exposés.

- Dans les autres rubriques, identiques à celles des annexes bleues, les informations relatives aux coûts et aux résultats devront être données, autant que possible, pour l'année du compte rendu (LFI 2001 et exécution) ainsi que pour les trois années antérieures (exécution). Sauf référence à une série plus longue, les tableaux comporteront donc en principe cinq colonnes de chiffres : 2001 exécution (ou résultats), 2001 LFI (ou prévision), 2000, 1999, 1998.

- Les comptes rendus 2001 devront être exprimés en euros.

MAQUETTE DES COMPTES RENDUS DE GESTION BUDGETAIRE 2001

Récapitulation des crédits des agrégats

(rubrique placée en tête du compte rendu pour un ministère)

n otes	Agrégats	M€						
		LFI	Crédits ouverts	Exécution				total
				Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI	
	Agrégat 11							
1	Agrégat 21							
	Agrégat 31							
							
	total							

Notes :

1. ...

Explication des écarts entre la LFI et l'exécution

Agrégat 11

- Ecart structurels

Texte

- Evénements de gestion

Texte

...

Synthèse des agrégats

Texte (explication de l'architecture des actions du ministère et, le cas échéant, objectifs et indicateurs de résultats concernant plusieurs agrégats).

Exemple : Culture et communication

N.B. : ce tableau reconstitue un coût complet des actions à partir d'un suivi des activités, lorsque la gestion commune de certains moyens ne permet pas de les ventiler budgétairement.

		2001			
notes	ACTIONS	Agrégats de crédits d'actions (11, 12, 13)	Agrégat de services communs (14)		TOTAL
			Dépense hors personnel (M€)	Effectifs de personnels	Dépense hors personnel (M€)
	11 Patrimoine				
	dont - Archives				
	- Livre et lecture				
	- Patrimoine monumental et architecture				
	- Patrimoine muséographique				
	- Arts plastiques				
	12 Développement culturel et spectacles				
	dont - Musique, danse, théâtre et spectacles				
	- Cinéma et audiovisuel				

		2001			
notes	ACTIONS	Agrégats de crédits d'actions (11, 12, 13)	Agrégat de services communs (14)		TOTAL
		Dépense hors personnel (M€)	Effectifs de personnels	Dépense hors personnel (M€)	Dépense totale (M€)
	- Développement culturel				
	- Langue française				
	13 Enseignements spécialisés et formation				
	dont - Enseignement supérieur et formation professionnelle				
	- Bourses étudiants				
	- Actions culturelles et éducatives				
	14 Services communs				
	dont - Action internationale				
	- Recherche				
	- Aménagement culturel du territoire				
	- Fonctions support				
	total				

Notes :
1. ...

Agrégat XX : nom de l'agrégat

Composantes de l'agrégat

Introduction générale (le cas échéant)

1. libellé composante

Texte

1.1. libellé sous – composante (le cas échéant)

Texte

.....

Répartition des coûts

➔ Exemple 1 :

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (M€)

notes	Composantes de l'agrégat	1998	1999	2000	2001	
					LFI	Exécution
	libellé composante 1 <i>Dont sous-composante 1.1</i> <i>Dont sous-composante 1.2</i>					
1	libellé composante 2 <i>Dont xxx</i>					
	libellé composante 3 <i>Dont rattachement de fonds de concours (le cas échéant)</i>					
					
	total					
	<i>Dont rattachement de fonds de concours (le cas échéant)</i>					

Notes :

- Le cas échéant notes sur la définition des colonnes. Par exemple : l'écart entre la LFI et la prévision de dépense en gestion s'explique principalement par le transfert en gestion de x M€(...) et par le rattachement de y M€ de fonds de concours.

1. texte note 1

Indicateur de coûts : Dépenses extra budgétaires (CAS par exemple) (le cas échéant)

notes		1998	1999	2000	2001	
					LFI	Exécution

➔ Exemple 2 :

Indicateur de coûts : Effectifs réels

notes	Composantes de l'agrégat	1998	1999	2000	2001	
					LFI	Exécution
	libellé composante 1 <i>Dont sous-composante 1.1</i>					
1	total					

Notes :

1. texte note 1

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires hors personnel (M€)

notes	Composantes de l'agrégat	1998	1999	2000	2001	
					LFI	Exécution
	libellé composante 1 - dont sous composante 1.1.					
	libellé composante 1					
	Total					

Indicateur de coûts : Dépense totale (M€)

notes	Composantes de l'agrégat	1998	1999	2000	2001	
					LFI	Exécution
	libellé composante 1 <i>Dont sous composante 1.1.</i>					
					
1	Total					
	<i>Dont rattachement de fonds de concours (le cas échéant)</i>					

Notes :

- Le cas échéant notes sur la définition des colonnes. Par exemple : l'écart entre la LFI et la prévision de dépense en gestion s'explique principalement par le transfert en gestion de x M€(...) et par le rattachement de y Me de fonds de concours.

1. texte note 1

Indicateur de coûts : Dépenses extra budgétaires (CAS par exemple) (le cas échéant)

notes		1998	1999	2000	2001	
					LFI	Exécution

Objectifs, résultats et cibles

Introduction générale (le cas échéant)

[➡ Choix des *composantes de l'agrégat* en entrée principale :]

· LIBELLE COMPOSANTE 1

a) *Efficacité socio - économique*

1. libellé objectif 1

Texte

notes	Indicateurs de résultats	1998	1999	2000	2001	
					Prévision	Résultat
	Libellé indicateur					
	Libellé indicateur					

Notes :

1.

2.

.....

· **LIBELLE COMPOSANTE 2**

.....

[➡ Choix des *facteurs de performance* en entrée principale :]

A) Efficacité socio – économique

1. libellé objectif 1

Texte objectif 1

notes	Indicateurs de résultats				
	Composantes de l'agrégat	1998	1999	2000	2001
					Prévision

	Libellé indicateur					
1	Libellé composante (le cas échéant)					
	Libellé indicateur					

Notes :

1.

.....

ANNEXE 3

ANNEXE TECHNIQUE CONCERNANT L'APPLICATION AUBADE

I - Présentation de l'application

Jusqu'à présent, les textes d'agrégats étaient saisis sous Word à partir d'un cadre homogène de présentation.

Dans l'optique de simplifier la mise en forme et l'exploitation de la présentation par agrégats des bleus, une nouvelle application informatique a été développée dans laquelle les agrégats ont été modélisés. Cette application doit permettre d'une part la production des CRGB, d'autre part la production des agrégats des bleus.

La saisie s'en fera désormais à travers l'application AUBADE qui est une application Web. Les ministères y accéderont via le réseau Ader.

La saisie se décomposera de la manière suivante :

- saisie des composantes, et sous-composantes si nécessaire,
- saisie des tableaux de répartition de coûts,
- saisie des tableaux d'organismes ou comptes spécialisés,
- saisie des objectifs et tableaux d'indicateurs de résultats.

Deux bases sont gérées simultanément ; la base des agrégats année 2003 pour les bleus et la base des agrégats 2001 pour les CRGB.

II -Initialisation des bases de données

Le bureau 1E a saisi dans l'application AUBADE les agrégats des bleus 2002 en respectant les normes Aubade. Puis il a initialisé la base des CRGB 2001 à partir des agrégats des bleus 2002.

Dans certains cas, certaines données sont présentées de manière différente afin de respecter les cadres fixés par l'application AUBADE. Il reviendra à chaque ministère de vérifier attentivement la récupération des données.

III -Identification et accès

- La connexion à AUBADE se fait à travers le réseau ADER, en utilisant le navigateur Internet Explorer à l'adresse suivante : <http://aubade.finances.ader.gouv.fr> .

- Chaque ministère devra communiquer au bureau 1E (Madame Berthié, tel : 01 53 18 26 60, marie-jose.berthie@budget.finances.gouv.fr ou Madame Mocchi, tel : 01 53 18 71 05, sylvie.mocchi@budget.finances.gouv.fr) la liste des personnes devant utiliser l'application AUBADE. Le bureau 1E leur fournira alors un login et un mot de passe.

IV -Formation

Le bureau 1E organisera des sessions de formation d'une demi-journée relatives à la saisie des agrégats avec l'application AUBADE. Elles se dérouleront à partir du 13 mai et jusqu'au 24 mai. Tous les utilisateurs intéressés pourront prendre contact avec le bureau 1E de la direction du budget afin de procéder à leur inscription (Madame Berthié, tel : 01 53 18 26 60 , marie-jose.berthie@budget.finances.gouv.fr).

Un manuel de formation est disponible et vous sera remis lors de la formation.

V -Assistance

Si vous rencontrez des problèmes avec l'utilisation de l'application, vous pouvez contacter :

Madame Berthié (01 53 18 26 60), marie-jose.berthie@budget.finances.gouv.fr

Madame Mocchi (01 53 18 71 05), sylvie.mocchi@budget.finances.gouv.fr

Madame Simon (01 53 18 33 98), aline.simon@budget.finances.gouv.fr

Madame Mangin (01 53 18 34 08), danielle.mangin@budget.finances.gouv.fr

Si vous rencontrez des problèmes avec la connexion Ader, vous pouvez contacter M.Amilhaud au 01 53 18 70 48 (vincent.amilhaud@budget.finances.gouv.fr).

Les ministères, qui ne pourraient pas obtenir la liaison au réseau Ader, devront prendre contact avec le bureau 1E afin de venir effectuer leur saisie dans les locaux de Bercy.

VI -Visa électronique

Quand un ministère aura terminé sa saisie, il apposera son visa par l'application Aubade. Lorsque la saisie s'effectue de manière décentralisée dans les ministères, deux niveaux de visas ont été mis en place : le visa du service gestionnaire et le visa du bureau budgétaire du ministère.